

Carrière sèche

Faucon pèlerin



Grand corbeau



Hibou grand-duc



Sonneur à ventre jaune



Couleuvre à collier



Petite nymphe



Rougequeue noir



Carrière sèche

Fiche 2 : Carrière sèche

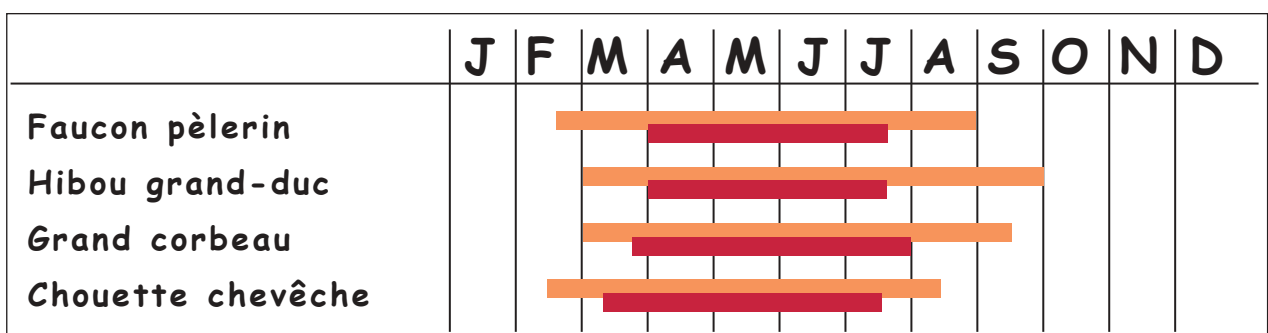
La LPO Alsace se tient à votre disposition pour vous conseiller pour les aménagements favorables aux oiseaux que vous souhaitez réaliser. Ce partenariat permettra de déterminer les espèces présentes et les mesures les plus appropriées pour leur conservation.

Voici quelques conseils pour favoriser la sauvegarde des espèces présentes sans gêner l'exploitation :

- surveiller les mouvements des oiseaux à la fin de l'hiver (parades nuptiales spectaculaires) afin de prévoir une éventuelle nidification sur les parois verticales (faucon pèlerin, grand corbeau, hibou grand-duc) ; en cas de présence d'un couple d'une de ces espèces, avertir la LPO, et veiller à préserver sa quiétude ;
- ne pas favoriser l'installation d'espèces sur des falaises (renforcement, corniche abritée...) qui seraient susceptibles d'être exploitées et détruites entre février et fin juillet ;
- favoriser, voire créer des mares de faible profondeur dans des endroits peu fréquentés et à l'écart des routes et des chemins pour la reproduction de certains batraciens, plus occasionnellement des oiseaux ; éviter leur création sur des passages d'engins pour ne pas détruire les pontes.

Calendrier de reproduction des espèces

La période sensible pour les espèces nicheuses va de **février à août inclus**. C'est dans cet intervalle qu'il convient d'être le plus vigilant, sans oublier que l'installation de ces espèces sensibles a lieu dès la fin de l'hiver.



période de nidification globale ■ (concerne les individus précoces et tardifs)
période de nidification principale ■ (concerne la majorité des individus)

Illustration : O. Schreiber · photos : J-M Bronner, E. Buchel, N. Buhrel, D. Gerber, F. Cahez, C. Aussaguel / LPO



Dossier réalisé par la Ligue pour la Protection des Oiseaux - délégation Alsace avec le concours et le soutien financier de l'UNICEM Alsace, de la Région Alsace et du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

